

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 15 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION 2022/124

Objet : Participation financière de la CCFI aux subventions de travaux de rénovation dans le cadre du PIG Habiter Mieux n°2 Pays Cœur de Flandre - Année 2023

Séance du mardi quinze novembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente

Titulaires présents (54) : Francis AMPEN – Brigitte GALLI – Gaëlle LEFEVRE - Sophie SPATOLA – Christophe LEGROIS – Pierre GRANDGENEVRE – Nathalie BAUCHART – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Marc DEHEELE – Jean-Luc SCHRICKE – Dominique JOLY – Jacques NUNS – Philippe MASQUELIER – Valentin BELLEVAL – Jean-Pierre BAILLEUL – Gaël DUHAMEL – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Élise DORMION-ROUSSEZ – Didier TIBERGHEN – Catherine DEPELCHIN – Pascal DECOOPMAN – Jean-Luc CAPPAERT – Samuel BEVER – Jean-Michel PLAETEVOET – Yves DELFOLIE – Elizabeth BOULET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDT – Serge OLIVIER – Roger LEMAIRE – Marie SANDRA - Pascal CODRON – Franck MEURILLON – Thierry DEHONDT – Joël VERMEULEN – Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Luc EVERAERE – Bertrand CREPIN – César STORET – Marie-Madeleine CAMPAGNE – Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE – Jean-Pierre BATAILLE – Dorothee DEBRUYNE – Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE – Anne VANPEENE – Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Suppléants présents (3) : Danielle MAMETZ par Laurent DENIS – Bernadette POPELIER par Didier PELISSIER – Sandrine KEIGNAERT par Francis BEVE

Procurations (21) : Antony GAUTIER à Samuel BEVER - Arnaud DEVILLEZ à Pierre GRANDGENEVRE – Gilles DEVIENNE à Sophie SPATOLA – Marjorie VANDENBERGHE à Brigitte GALLI – Marc DENEUCHE à *Nathalie BAUCHART* – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE – Caroline LANDTSHEERE à Jean-Luc DEBERT - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Elise DORMION-ROUSSEZ – Florence BRISBART à Philippe GRIMBER – Bernard DENTENER à Gaël DUHAMEL - Audrey SCHERRIER à Céline SAUZEAU – Michel DUHOO à Valentin BELLEVAL – Sophie ANDRE à Jean-Pierre BAILLEUL – Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA – Frédéric JUDE à Eddie DEFEVERE – Carole DELAIRE à Régis DUQUESNOY – Céline INGELAERE à Anne VANPEENE – Jean-Luc BARET à Jean-Pierre BATAILLE - Joël DEVOS à Dorothee DEBRUYNE – Eric SMAL à Luc EVERAERE

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 78

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 15 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION 2022/124

Objet : Participation financière de la CCFI aux subventions de travaux de rénovation dans le cadre du PIG Habiter Mieux n°2 Pays Cœur de Flandre - Année 2023

Mise en place du PIG Habiter Mieux et objectifs :

Le Syndicat Mixte Flandre Lys a mis en place en 2013, en collaboration avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), un Programme d'Intérêt Général (PIG) à destination des propriétaires occupants (à ressources modestes et très modestes) et des propriétaires bailleurs du parc privé.

Les objectifs qualitatifs du programme sont les suivants :

- la résorption de l'habitat indigne,
- la promotion de la qualité environnementale des logements à travers la performance thermique,
- l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap,
- le développement d'une offre locative à loyer maîtrisé destinée à des publics locataires parmi les plus en difficulté.

Depuis 2013, il y a eu deux programmes :

- le PIG n°1 (2013-2018) avec l'Opérateur Soliha,
- le PIG n°2 (2019-2023) avec l'Opérateur Inhari.

Le PIG n°2, prévu jusque décembre 2022, a été prorogé jusque décembre 2023 à la demande de l'ANAH, avec pour intérêt :

- le maintien de la dynamique en cours pour les propriétaires, sans rupture, dans la perspective d'un prochain programme à définir en lien avec les nouvelles orientations de l'ANAH,
- la poursuite des politiques en faveur de l'accompagnement des ménages sur les 3 volets : la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre le logement indigne et le maintien dans le logement.
- une augmentation de 30 dossiers « énergie » (répartis comme suit : 20 PO énergie et 10 PB énergie).

Les objectifs quantitatifs initiaux du PIG n°2 étaient de 130 logements à réhabiliter par an sur les territoires de la CCFI et de la CCFL.

Les objectifs quantitatifs du PIG n°2 pour 2023 sont revus à la hausse : 160 logements à réhabiliter par an sur les territoires de la CCFI et de la CCFL (soit 30 dossiers « énergie » en plus pour 2023).

Le financement du PIG Habiter Mieux :

Les participations des deux EPCI adhérents au Syndicat Mixte pour le PIG Habiter Mieux (1 000 euros par dossier de travaux) sont versées en fonction du nombre d'habitants des deux collectivités qui adhèrent au Syndicat Mixte Flandre et Lys. Le montant exact des participations est voté tous les ans, en Comité Syndical.

Pour 2022, le montant des participations des EPCI adhérents était réparti de la manière suivante :

Objectifs prévisionnels 2022	
130 dossiers maxi	Enveloppe 2022 : 130 000 € <ul style="list-style-type: none">- CCFI (72,50 %, 104 258 habitants) = 94 250 €- CCFL (27,50 %, 39 541 habitants) = 35 750 €

Pour 2023, malgré la hausse des objectifs, le montant des participations des EPCI adhérents reste inchangé (les dossiers supplémentaires seront financés par le Syndicat Mixte, au regard notamment des engagements précédents dont les travaux ont été abandonnés), il sera réparti de la manière suivante :

Objectifs prévisionnels 2023	
160 dossiers maxi	Enveloppe 2023 : 130000 € - CCFI (72,50 %, 104 258 habitants) = 94 250 € - CCFL (27,50 %, 39 541 habitants) = 35 750 €

Les Communautés de Communes verseront en 2023 cette participation de la manière suivante :

- une avance équivalente au $\frac{3}{4}$ du montant total de l'enveloppe prévisionnelle ci-dessus définie, payable durant la première quinzaine du 1^{er} trimestre 2023 (70 687.50 euros pour la CCFI),
- le solde payable à réception du bilan réalisé de l'enveloppe travaux 2023 du PIG « Habiter Mieux » (23 562.50 euros pour la CCFI),

	Versement au 1 ^{er} trimestre 2023	Solde
CCFI	Avance de 70 687.50 €	En fonction des dépenses engagées et dans la limite de 23 562.50 €
CCFL	Avance de 26 812.50 €	En fonction des dépenses engagées dans la limite de 8 937.50 €

Il vous est donc proposé :

- de participer au financement du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » pour l'année 2023 à hauteur de 1 000 euros par dossier soldé, dans la limite de l'enveloppe prévisionnelle de 94 250 euros,
- d'autoriser le paiement de la participation de la CCFI pour la mise en œuvre de la partie investissement du programme d'intérêt général « Habiter Mieux » pour l'année 2023,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents y afférents.

Vote :

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 15 novembre 2022,
Pour extrait certifié conforme,

